

CHARTRE – RENTRÉE 2020

L'INSA Toulouse a préparé une organisation de la rentrée 2020 qui permet de proposer autant que possible une formation en présentiel dans le respect de mesures sanitaires évolutives. Ce choix volontairement qualitatif a fortement mobilisé les équipes pédagogiques et administratives de l'INSA, ainsi que les élus étudiants, qui ont œuvré à ce que chacun puisse bénéficier d'une formation de qualité, fidèle aux valeurs INSA et en privilégiant le lien social. Pour préserver la santé de tous, cette organisation implique le respect par chacune et chacun, de quelques consignes simples.

Pour que ma scolarité à l'INSA soit compatible avec les règles de sécurité notamment sanitaire et se déroule dans les meilleures conditions, j'ai pris connaissance et accepte de respecter les règles suivantes :

- Un **chef de groupe, responsable de salle** et un **suppléant** sont désignés toutes les deux semaines ; leurs noms sont transmis au service Scolarité et Vie Étudiante (SVE) sous la forme d'un tableau partagé. Faute de désignation, le chef de groupe sera désigné par le service SVE.
- Le chef de groupe ou son suppléant, si le chef de groupe est empêché, a pour mission de rappeler les règles de la présente charte et de contacter les services de l'INSA Toulouse en cas de difficulté.

Je m'engage à :

- respecter le règlement intérieur de l'INSA Toulouse
- veiller au strict respect des étudiants voisins en limitant les troubles et désordres de quelque nature que ce soit dans la salle.
- respecter les locaux, matériels et mobiliers, mis à disposition par l'INSA Toulouse
- respecter les horaires d'ouverture du bâtiment

- respecter les mesures sanitaires en vigueur, notamment dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 (port du masque obligatoire notamment).
- contribuer à l'aération de la salle 15 minutes toutes les 3 heures
- respecter les règles régissant le port d'un masque
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité du bâtiment : veiller à évacuer l'ensemble des déchets dans les conteneurs prévus à cet effet au rez-de-chaussée, en respectant les règles de tri sélectif. Pour des raisons d'hygiène, ils ne doivent pas être entreposés.
- procéder à un nettoyage régulier de ma surface de travail selon les consignes affichées. Ce nettoyage est impératif dans les salles de TP informatiques: à la fin du TP, chaque étudiant doit impérativement nettoyer son poste de travail selon le protocole affiché dans la salle.
- respecter les capacités d'accueil des salles et ne pas accueillir des étudiants extérieurs au groupe sauf si cela répond à une obligation pédagogique décidée par un enseignant
- ne pas utiliser les sorties de secours, sauf en cas d'évacuation
- veiller à fermer les portes et fenêtres des espaces occupés à la fin de la journée
- ne pas entraver la circulation, le fonctionnement des portes et des évacuations
- ne pas entreposer d'objets dans la salle, même de manière temporaire. Le chef de groupe et l'INSA Toulouse ne sauraient être tenus responsables en cas de vol ou dégradation des biens personnels des étudiants
- respecter les règles d'utilisation des équipements ou mobiliers, notamment les appareils électroniques et de vidéoprojection, selon le respect de la réglementation en vigueur et des consignes d'utilisation. Le chef de groupe (ou suppléant) est responsable de l'utilisation du vidéoprojecteur ou de l'organisation de la mise en place des équipements en cas d'utilisation de la salle dans le cadre d'une modalité pédagogique distancielle.